



APPEL À COTISATIONS 2024 de l'AREC Nouvelle-Aquitaine

L'association AREC Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, fonde ses missions sur l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. L'Agence a été créée par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, ses deux principaux partenaires financiers.

Pourquoi adhérer à l'AREC Nouvelle-Aquitaine ?

L'adhésion offre la possibilité aux organisations membres de s'impliquer dans la vie de l'Agence et participer à son développement, en disposant d'un vote à l'Assemblée Générale annuelle. Les membres adhérents bénéficient également d'un accès privilégié à nos données et informations :



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR LES DONNÉES ET OUTILS

pour disposer sur demande de travaux spécifiques, données actualisées et/ou outils développés par l'Agence, ou encore d'échanges, appuis méthodologiques et interventions auprès des équipes de l'organisation cotisante. Cette assistance de visu, par courriel ou par téléphone correspond à **une journée d'appui de l'AREC* cumulée par an par membre cotisant**. Pour les collectivités locales, des jeux de données actualisés du territoire sont systématiquement envoyés aux membres chaque début d'année.



TEMPS D'ÉCHANGES ET LETTRE AUX ADHÉRENTS

Un **webinaire dédié aux adhérents** est organisé en début au cours de l'année pour présenter les grands axes du programme de l'année à venir et échanger sur celui-ci. Une **lettre aux adhérents** est adressée deux fois par an pour informer sur la vie de l'agence.

A quoi sert la cotisation ?

Le produit des cotisations permet à l'Agence de développer des **outils de communication et d'information innovants, en ligne, et libres d'accès** :



LETTRE D'INFORMATION

Pour être informé des études, outils et enquêtes en cours de réalisation ainsi que des nouvelles données disponibles.

SITES DE DATA-VISUALISATION

Lieu de partage de toutes les informations relatives à nos thématiques, les sites de data-visualisation des Observatoires mettent à disposition des données en ligne sous des formats variés (graphes, cartographies, schémas), et qui peuvent être téléchargées ou récupérées.

<http://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com> et <http://orddec.arec-nouvelleaquitaine.com>



TERRISTORY®, L'OUTIL DES COLLECTIVITÉS

Interface de visualisation dynamique et interactive, TerriSTORY® accompagne le pilotage de la stratégie territoriale climat-énergie, par la visualisation d'indicateurs territoriaux multi-thématiques de la transition écologique et énergétique des collectivités, et par des outils d'aide à la prospective territoriale.

<https://arec-nouvelleaquitaine.terristory.fr>

Rejoignez l'AREC en nous retournant le bulletin d'adhésion ci-après complété, par mail à l'adresse info@arec-na.com ou par courrier. Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de l'AREC, adressé 60 rue Jean Jaurès, CS 94052, 86011 POITIERS ou par virement vers le compte AREC du Crédit Coopératif : IBAN n° FR76 4255 9100 0008 0130 9310 774. Une facture sera adressée à réception du versement.

**jusqu'à 4 journées d'appui par an pour les membres cotisants de la catégorie « structures coordinatrices de démarches territoriales ».*

BULLETIN D'ADHESION 2024

Les informations recueillies lors d'une adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout adhérent qui souhaite exercer ce droit peut s'adresser au secrétariat de l'AREC : info@arec-na.com

Nouvelle adhésion Renouvellement

NOM / DÉNOMINATION : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

EMAIL : _____

REPRESENTÉ PAR : _____

Adhère à l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat pour l'année 2024 et s'acquitte de la cotisation annuelle de _____ euros conformément à la grille tarifaire ci-dessous.

A _____, le ____ / ____ / 2024

Signature :

GRILLE TARIFAIRE DES COTISATIONS 2024

- Cotisation croisée à montant nul avec d'autres associations dont l'AREC est également membre
- Exonération de cotisation pour tout organisme subventionneur de 5 000 € et plus

Collège	Montant (€)
Collège 1 – Etat, Collectivités territoriales, établissements publics	
Conseil Régional, CESER	Exonération
Collectivités, EPCI <10 000 habitants	250
PNR, Syndicats mixtes de SCOT, de Pays	600
10 000 habitants < Collectivités, EPCI < 50 000 habitants	1 200
50 000 habitants < Collectivités, EPCI < 150 000 habitants	1 700
Collectivités, EPCI > 150 000 habitants	2 300
Conseils départementaux, syndicats d'énergie ou de déchets	1 700
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : moins de 5 EPCI	3 000
Structure coordinatrice de démarches territoriales pour un groupement de collectivités : 5 EPCI et plus	5 000
ADEME, Etat	Exonération
Collège 2 - Organismes consulaires, syndicats et associations professionnelles représentant des organismes socioprofessionnels, entreprises privées	
Chambres consulaires régionales	230
Fédérations professionnelles	550
Sociétés d'économie mixte, entreprises privées	1 700
Collège 3 – Associations et personnes physiques œuvrant notamment dans le domaine de l'évaluation, de l'énergie ou de l'environnement	
Observatoires régionaux et autres structures associatives "institutionnelles"	120
Associations militantes de type ONG (protection de l'environnement, consommateurs etc.)	55
Personnes physiques	22